

PROJET
DE
TERRITOIRE
BUGEY SUD
2030



ENSEMBLE
CONSTRUISONS
DEMAIN

PROJET DE
TERRITOIRE
BUGEY SUD

Présentation aux élus municipaux
20 juin 2022



BUGEYSUD
Communauté de communes

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGEY SUD

- Créée en janvier 2014, suite à la fusion des communautés de communes Belley Bas-Bugey, Bugey-Arène-Furans, Colombier, Terre d'Eaux ainsi que la commune d'Artemare
- Janvier 2017 : intégration des 12 communes de la Communauté de communes du Valromey
- 43 communes
- 33 837 habitants
- Superficie de 634 km²
- 60 agents



LES COMPETENCES

QUE FAIT VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?



L'environnement

- Elabore et met en œuvre le Plan Climat Air Énergie Territorial
- Gère les Espaces Naturels Sensibles
- Anime la charte zéro pesticide dans nos villes et villages
- Propose une plateforme de rénovation énergétique pour l'habitat



GEMAPI

- Préserve et protège les milieux aquatiques
- Gère la prévention des inondations



Les déchets

- Collecte les déchets ménagers
- Gère les trois déchetteries et le quai de transfert
- Mène des actions de prévention déchets



La voirie

- Créé, aménage et entretient la voirie d'intérêt communautaire



L'aménagement du territoire

- Met en œuvre le SCOT
- Accompagne les communes dans leur développement urbain
- Instruit les demandes d'autorisations et de permis



Le développement économique

- Facilite l'implantation d'entreprises sur le territoire
- Accompagne à la création et au développement des entreprises
- Favorise l'emploi et la formation



Le tourisme

- Impulse le développement de l'économie touristique
- Assure la promotion touristique via l'office de tourisme Bugey Sud Grand Colombier
- Entretien les sites touristiques communautaires, la ViaRhôna, les sentiers de randonnée, le port de Virigin
- Valorise le patrimoine



Les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

- La piscine de Belley et le futur centre aquatique
- La base d'aviron aux Ecassaz
- Le boulodrome couvert à Belley
- La Maison du Marais à Lavours
- Le Musée Escalé Haut-Rhône



La politique de la ville

- Met en place des actions pour le quartier prioritaire de Brillat-Savarin/Clos Morcel à Belley



Le logement

- Conduit une politique du logement



L'action sociale

- Soutient les structures œuvrant dans les domaines de la santé et de la solidarité
- Gère les deux maisons médicales de Culoz et Virieu-le-Grand
- Travaille à la création de maisons de services au public

BUGEYSUD
Communauté de communes



La mobilité

- Assure le transport à la demande
- Encourage les modes de déplacements doux



Les animaux errants

- Conventionne avec la SACPA pour l'enlèvement des animaux errants et la fourrière animale



Les gens du voyage

- Aménage et entretient les aires d'accueil des gens du voyage



Le SPANC

- Gère et contrôle l'assainissement non-collectif

BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement



DÉSENDETTEMENT : 3,46 ans

par rapport à un seuil d'alerte de 12 ans.

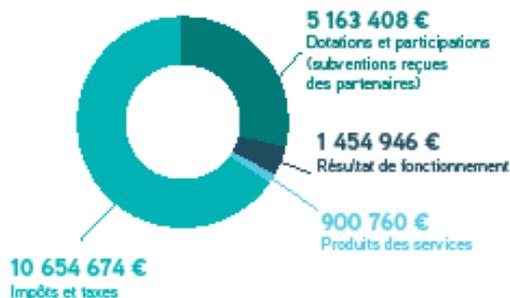


2 685 942 €

Épargne de gestion nette
(permet de financer les dépenses d'équipement)

Pas d'augmentation de fiscalité votée pour 2022

Recettes de fonctionnement



Dépenses de fonctionnement



BUDGET PRINCIPAL

Investissement



Les principaux investissements pour 2022 sont les suivants :



Les différents budgets annexes participent également aux investissements de Bugey-Sud : GEMAPI (1,5 M€), TRIMAX (1,2 M€), Centre aquatique (9,3 M€).

LE PROJET DE TERRITOIRE



Le projet de territoire a été introduit par la loi d'orientation et d'aménagement durable du territoire du 25 juin 1999.

Le projet de territoire peut être défini comme un projet de développement fondé sur une réflexion interdisciplinaire et reposant sur un diagnostic partagé par l'ensemble des forces vives du territoire. Ce projet doit définir des orientations de moyen et long termes, fondées sur une identification précise des politiques publiques à mettre en œuvre et des initiatives privées à encourager. (DATAR).

La loi n'a pas délimité strictement les contours d'un projet de territoire. Cette liberté permet aux élus de l'adapter à leur contexte et à la maturité de leur territoire

71% des EPCI disposent déjà d'un projet de territoire ; 76% envisagent une mise à jour ou un nouveau projet durant ce mandat (enquête ADCF 2019).

OBJECTIFS D'UN PROJET DE TERRITOIRE



LA PLACE DU PROJET DE TERRITOIRE

DIAGNOSTIC PARTAGE
DU TERRITOIRE

ENJEUX DU
TERRITOIRE

AXES STRATEGIQUES
DU TERRITOIRE

PROJET DE TERRITOIRE
Feuille de route stratégique
+ Plan d'actions

**DOCUMENTS DE
PLANIFICATION et de
PROGRAMMATION**
(SCOT, PLUi, PCAET, ORT,
Petites villes de demain, ...)

**DOCUMENTS
STRATEGIQUES
COMMUNAUTAIRES**
(Patrimoine, stratégie
économique, tourisme,
schéma mobilité,...)

**SCHEMAS
D'ORGANISATION**
(Schéma de mutualisation,
pacte financier, organisation
interne ...)

CONTRACTUALISATION (CRTE, ...)

LES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET DE TERRITOIRE BUGEY SUD



- **Temporalité de 10 ans**
- **Travail des élus réunis dans 1 commission thématique**
- **Travail concerté et partagé avec les élus municipaux, le conseil de développement, les forces vives du territoire et les habitants**
- **Assistance d'un bureau d'études pour l'animation et la communication (cabinet NEW DEAL)**
- **La conférence des Maires, entité qui valide les étapes d'élaboration du projet de territoire**

LES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE

AVRIL 2021

JUIN 2022



Réalisé

Etat
des lieux

Comment
fonctionne
le territoire ?

Quelles sont
les stratégies
et politiques
en place ?

Vision

Comment les
élus
souhaitent-ils
voir évoluer
le territoire ?

Diagnostic

Quels sont
les écarts
entre
la trajectoire
souhaitée et
la trajectoire
réelle ?

Enjeux

De quels
enjeux
le territoire
doit-il se
saisir
en priorité
pour que sa
trajectoire
réelle soit
conforme
à la
trajectoire
souhaitée ?

Politiques
publiques

Quelles
politiques,
quelles
actions,
quels projets
sont
susceptibles
d'orienter
la trajectoire
du territoire
dans le sens
voulu ?

Ressources

Comment
organiser
une allocation
des
ressources
(humaines,
financières...)
du territoire
cohérente
avec les
enjeux et les
priorités
définies par
le projet ?

LES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE

A ce jour :

- Une analyse des données statistiques et des études du territoire
- Une rencontre avec les 43 maires et les membres du bureau exécutif
- Une enquête population auprès de 600 personnes représentatives
- Un travail avec le CODEV et les partenaires du territoire
- 3 conférences des maires dédiées au projet
- 7 séminaires de travail
- 2 ateliers thématiques réunissant un total de 90 personnes





1. La phase de diagnostic



SYNTHESE DU DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE



- Un territoire à dominante rurale, fortement polarisé par Belley et organisé autour de 5 bassins de vie
- Une population socialement homogène, une dynamique démographique qui faiblit et une population qui vieillit
- Des actifs moins diplômés que la moyenne nationale
- Une majorité d'actifs qui travaillent dans le territoire et un stock important d'emplois productifs
- Une dynamique de création d'emplois moins soutenue que la dynamique démographique et portée par la sphère présentielle
- Un habitat dominé par la maison individuelle
- Une consommation foncière soutenue
- Un niveau d'équipements et de services satisfaisants



2. La phase d'écoute des élus

(43 maires +
bureau exécutif CCBS)



LA PHASE D'ÉCOUTE DES ÉLUS

➔ *La vision des élus sur l'intercommunalité*

- Une constitution de l'EPCI non choisie mais qui reste toutefois assez positive
- Une intercommunalité récente, en construction, y compris sur ses compétences
- Une vocation de l'intercommunalité sur des valeurs fortes de solidarité et de service aux communes
- Une gouvernance en transition
- Une administration globalement satisfaisante mais sous tension

➔ *La vision du territoire*

- Un territoire aux atouts et faiblesses partagés
- Un territoire plutôt cohérent mais une géographie particulière
- Une relation à la ville-centre à construire dans les faits
- Un territoire globalement à bonne échelle mais quid de celle des communes ?
- Une extension du périmètre qui n'est pas d'actualité

SYNTHESE DE LA PHASE D'ÉCOUTE DES ÉLUS

Vers un développement équilibré et maîtrisé

Le Projet de territoire :
l'outil pour développer une culture intercommunale

Transversalité et territorialisation, les clés du succès

Soutenir
l'activité
économique
pour créer de
l'emploi

Tourisme :
un volet
économique
à privilégier

Des
déplacements
à faciliter
mais une
mobilité
très contrainte

Attractivité
résidentielle :
entre
redynamisation
et réhabilitation

Le PCAET :
vœu pieux
ou
opportunité ?

Réussir les coups partis

Une intercommunalité à faire connaître



3. La phase d'écoute de la population

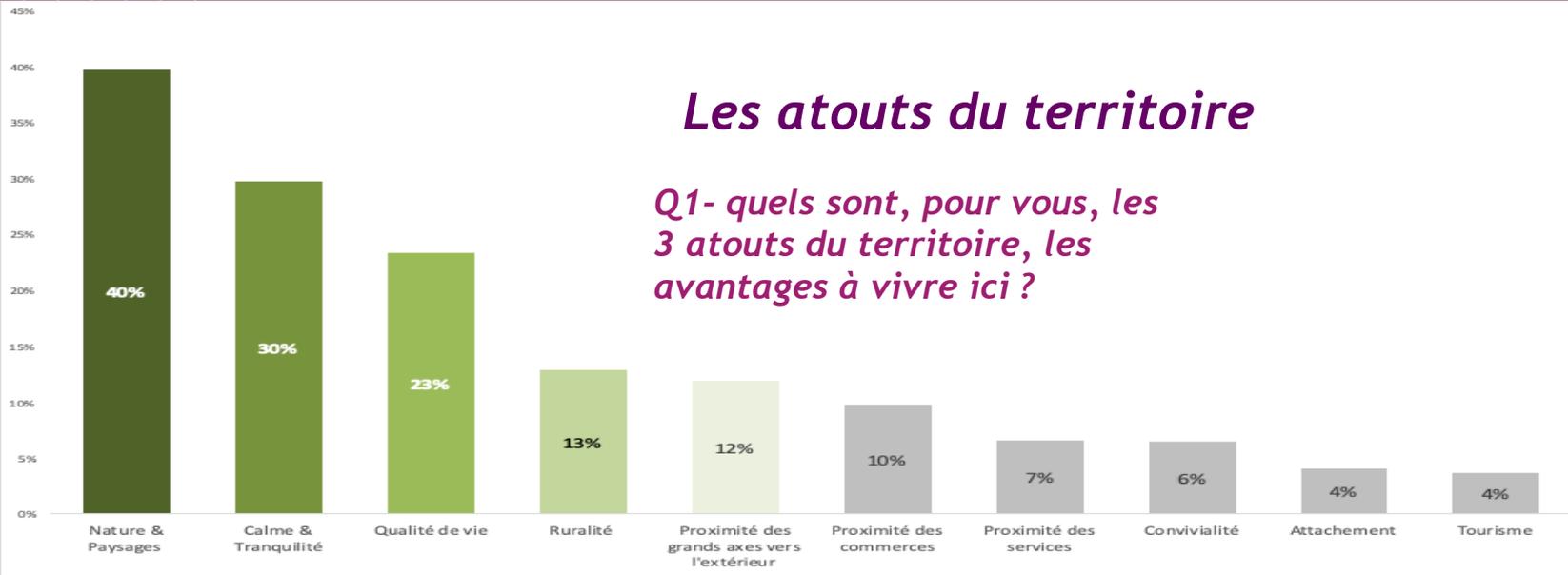
(enquête auprès de
600 habitants de Bugey Sud)



LA PHASE D'ÉCOUTE DE LA POPULATION

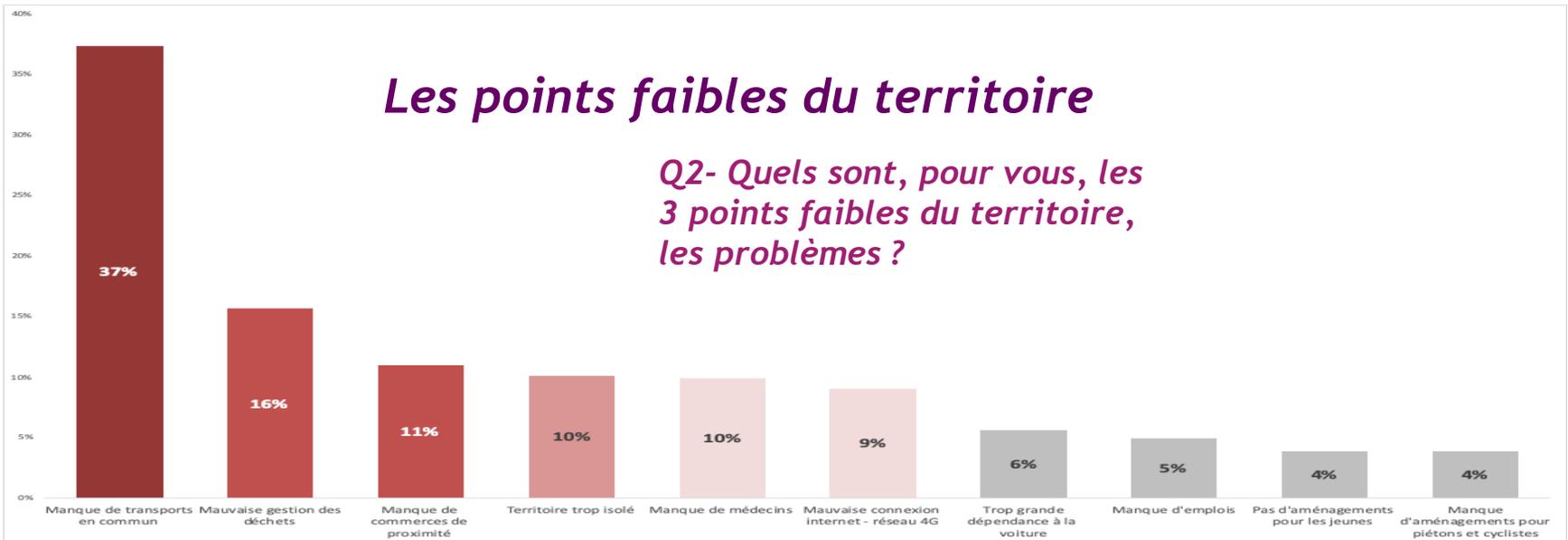
Les atouts du territoire

Q1- quels sont, pour vous, les 3 atouts du territoire, les avantages à vivre ici ?



Les points faibles du territoire

Q2- Quels sont, pour vous, les 3 points faibles du territoire, les problèmes ?



LA PHASE D'ÉCOUTE DE LA POPULATION

La pratique du territoire

base 100	Travail / études	Courses alimentaires	Achats équipement	Loisirs	Santé du quotidien	Soins spécialisés
Intérieur	71,8%	78,6%	41,2%	47,3%	82,1%	39,7%
Extérieur	28,3%	21,4%	58,8%	52,7%	17,9%	60,3%

Belley	Travail, études
	Courses alimentaires
	Soins de proximité
	Soins spécialisés
	Achats d'équipements
	Loisirs
Culoz	Courses alimentaires
	Soins de proximité
	Travail, études
	Sports, loisirs
	Achats d'équipements
Artemare	Soins de proximité
	Courses alimentaires
	Sports, loisirs
	Travail, études

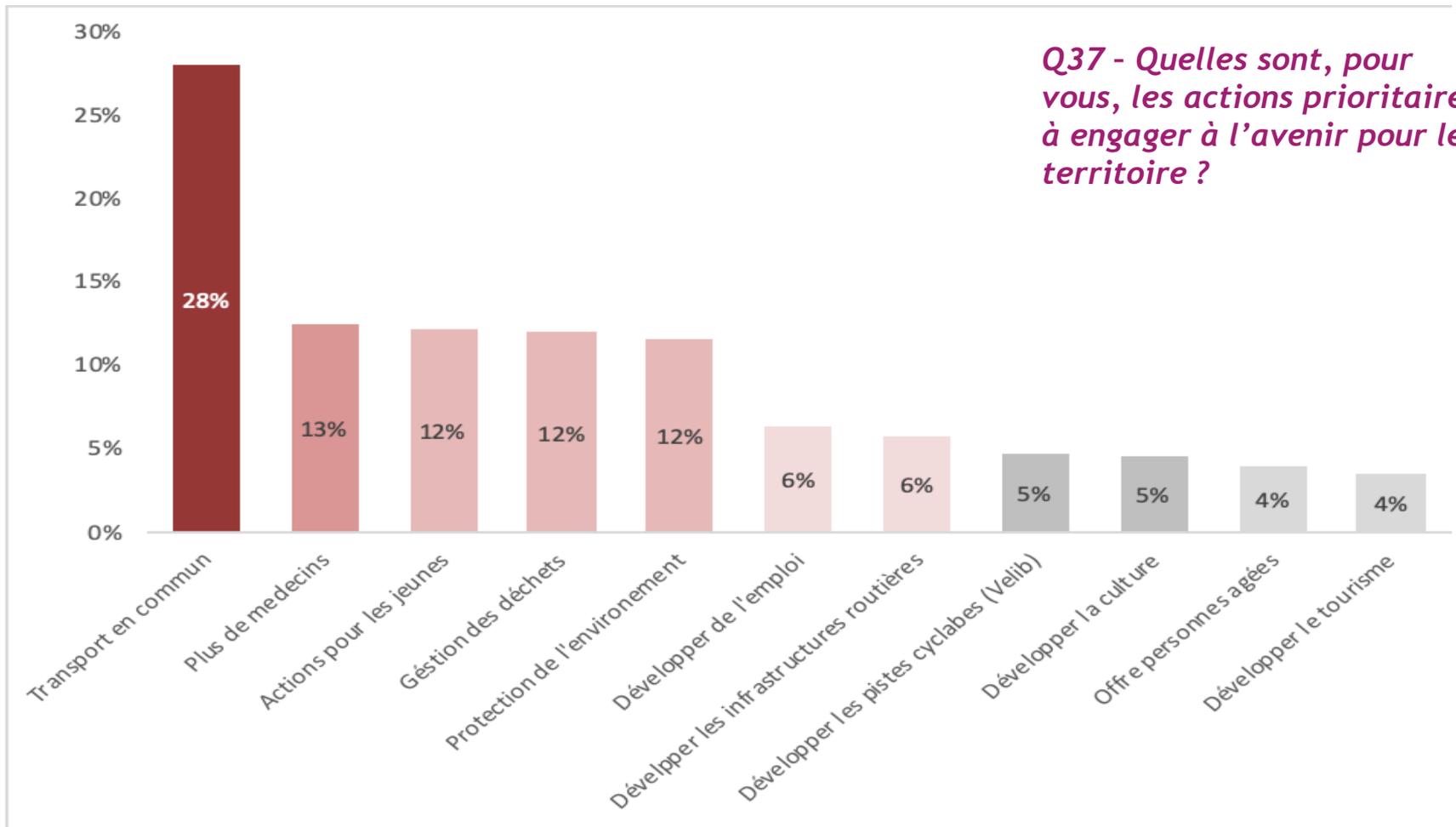
Chambéry	Achats d'équipements
	Soins spécialisés
	Sports, loisirs
	Courses alimentaires
	Travail, études

Aix-les-Bains	Sports, loisirs
	Soins spécialisés
	Achats d'équipements

Yenne	Soins de proximité
	Courses alimentaires

LA PHASE D'ÉCOUTE DE LA POPULATION

Les attentes prioritaires





4. Synthèse et enjeux



La nécessité de redynamiser le territoire...

- Un territoire qui retrouve un certain dynamisme économique et démographique
- Un territoire qui demeure un territoire fonctionnellement équilibré et qui n'est pas réduit à sa fonction résidentielle
- Un territoire qui maintient son équilibre social

... mais sans altérer ses qualités fondamentales

- Un territoire qui maintient son identité rurale
- Un territoire qui préserve sa qualité de vie
- Un territoire qui préserve l'identité « Bugey »

Une attente forte sur les questions économiques et à la création d'emplois

Un enjeu sur l'attractivité résidentielle, la diversification de l'offre de logements afin d'attirer des jeunes ménages et de rajeunir la population

Une volonté de développer un haut niveau de services en matière de santé, d'éducation et de services de proximité

Un investissement fort à consentir en faveur de la jeunesse

L'environnement, fil rouge de la stratégie du territoire

Une ville-centre moteur du développement du territoire et un lien ville-territoire équilibré

- Un territoire qui sait se regrouper, se fédérer, s'organiser pour prendre en main son destin
- Un territoire qui sait mieux mettre en valeur ses atouts



5. La stratégie





1- Redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique

1.1 - Stimuler la création d'emplois et accompagner les mutations structurelles

1.1.a - Améliorer l'offre de formation initiale et continue

1.1.b - Soutenir le tissu productif local

1.1.c - Améliorer la propension du territoire à consommer localement

1.1.d - Développer l'équipement numérique du territoire et les services associés

1.2 - Donner à la ville-centre et au pôle d'appui les moyens de jouer leur rôle de locomotive du territoire

1.2.a - Soutenir la redynamisation de Belley et le réaménagement du centre-ville

1.2.b - Lutter contre la vacance du logement

1.2.c - Lutter contre la vacance du commerce

1.3 - Renforcer l'attractivité résidentielle et maintenir l'équilibre générationnel

1.3.a - Faire du niveau de services un élément clé de l'attractivité du territoire

1.3.b - Diversifier l'offre d'habitat

1.4 - Renforcer la visibilité du territoire et valoriser ses atouts

1.4.a - Protéger et valoriser le patrimoine

1.4.b - Renforcer la promotion du territoire

1.4.c - Dynamiser l'économie touristique

PRINCIPALES ACTIONS

Actions	Délai	Invest.	Fonct.
ELABORATION DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Après validation du projet de territoire (Accompagnement 50% Banque des territoires)	2023		25 000 €
GESTION TERRITORIALE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES – <i>lien Stratégie développement éco</i>	2023		35 000 €
SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES RURALES (LEADER – <i>fin du programme 2014-2022</i>)	2022		49 600 €
SOUTENIR LA CREATION D'ENTREPRISES <i>(accompagnement des structures d'accompagnement dont Initiative Bugey, La Bâtisse) – 44 021 €/an</i>	2026		264 126 €
ACQUISITIONS FONCIERES, IMMOBILIERES ET AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES Y COMPRIS LA REHABILITATION DE FRICHES – <i>Lien avec la stratégie économique et la stratégie foncière</i>	2026	301 000 €	19 000 €
EMERGENCE ET DEPLOIEMENT D'UN PLAN AGRICOLE ET ALIMENTAIRE TERRITORIAL – 2022 à 2024	2024		124 161 €
CONSEILLERS NUMERIQUES - <i>Dispositif partenarial avec l'Etat sur 24 mois - 2022-2023</i>	2023	26 000	10 000
SOUTENIR LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE BUGEY SUD Convention pluriannuelle avec le SIEA – 108 229 €/an	2026	649 254 €	
CONTRAT DE VILLE (Quartier politique de la ville - Belley) <i>Fin du programme actuel : 31/12/2022 – Attente de réponse de l'Etat sur reconduction au 2^{ème} semestre 2022</i>	2022		55 000 €
LABELLISATION SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) DE BELLEY Maîtrise d'ouvrage : Ville de Belley			
AMENAGEMENT DU SECTEUR AUTOUR DU CENTRE AQUATIQUE (<i>activités de loisirs, services, ...</i>) <i>Zone d'aménagement concertée ?</i>	2025	380 000 €	
REDYNAMISATION DE LA VILLE-CENTRE DE BELLEY (Maitre d'ouvrage Ville de Belley)	2026		
CENTRE AQUATIQUE BUGEY SUD	2025	12 M €	1 450 000 €

En gras : actions structurantes

PRINCIPALES ACTIONS

Actions	Délai	Invest.	Fonct.
COORDINATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE - Partenariat avec la CAF	2026		
MAISONS MEDICALES COMMUNAUTAIRES ET CABINE DE TELECONSULTATION	2026		
MISE EN ŒUVRE D'UNE OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)	2025	536 000 €	71 000 €
ELABORER UN PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) - <i>lien avec le PLUI et la révision du SCOT</i>	2026		
AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE	2026	11 M€	3 960 000 €
AMENAGEMENT ET QUALIFICATION DE L'ACCES D'AIGNOZ	2023	261 000 €	
ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE	2022	38 000 €	
REFONTE DE LA MUSEOGRAPHIE DE LA MAISON DU MARAIS DE LAVOURS	2025	226 000 €	
METTRE EN ŒUVRE LA STRATEGIE TERRITOIRALE DE PROTECTION ET DE VALORISATION DES PATRIMOINES - <i>Stratégie validée en décembre 2021</i>	2026	217 000 €	241 000 €
VALORISATION DU GRAND COLOMBIER	2026	157 500 €	
METTRE EN ŒUVRE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE (<i>Schéma de développement touristique 2021/2026</i>)	2026	2,7 M€	5 328 000 €
VALORISATION DU SITE DE LA CASCADE DE GLANDIEU	2024	364 000 €	



2- Préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire

2.1 - Préserver les ressources et anticiper les effets du changement climatique

- 2.1.a - Préserver la ressource en eau
- 2.1.b - Préserver la biodiversité
- 2.1.c - Anticiper les effets du changement climatique sur l'agriculture et la forêt

2.2 - Organiser une mobilité plus durable

- 2.2.a - Promouvoir les véhicules à faibles émissions
- 2.2.b - Développer l'usage des TC
- 2.2.c - Déployer le Schéma Directeur des Mobilités Actives

2.3 - Promouvoir un aménagement du territoire respectueux de la hiérarchie et des équilibres du territoire et développer une stratégie de sobriété foncière

- 2.3.a - Préserver les espaces agricoles et naturels
- 2.3.b - Développer de nouvelles formes urbaines moins consommatrices de foncier
- 2.3.c - Rapprocher l'habitat et l'emploi
- 2.3.d - Réserver les zones dédiées aux activités économiques strictement incompatibles avec l'habitat

2.4 - Organiser la transition énergétique du territoire

- 2.4.a - Diminuer les consommations d'énergie
- 2.4.b - Développer la production d'énergies renouvelables locales

PRINCIPALES ACTIONS

Actions	Délai	Invest.	Fonct.
COMPÉTENCE GEMAPI CCBS	2023 -2026+	2 M€	
RÉGIE D'EXPLOITATION DU SERVICE D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	2026+	0	0
GESTION ET VALORISATION DES DECHETS	2026+	0	0
SOUTIEN A L'INNOVATION DANS LES ENTREPRISES Y COMPRIS LES SECTEURS AGRICOLE ET FORESTIER - (<i>Charte forestière + mesure agro environnementales</i>)	2026	75 000 €	20 000 €
ELABORER UNE STRATEGIE MOBILITE ET DEVELOPPER DES SOLUTIONS ALTERNATIVES + DEVELOPPER LES TRANSPORTS EN COMMUN EN PARTENARIAT AVEC LA REGION	2026+		35 000 €
METTRE EN ŒUVRE LE SCHEMA DIRECTEUR DES MOBILITES ACTIVES <i>Schéma validé en 2021</i>	2026+	885 000 €	580 000 €
RÉALISER et METTRE EN ŒUVRE LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	2022-2026+		
MAINTENIR ET DÉVELOPPER UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT - PAAT	2024		3 600 €
STRATÉGIE FONCIÈRE EN LIEN AVEC LA RÉVISION DU SCOT	2023		
Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPEEH) : PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE « RENOV + » et « PETIT TERTIAIRE PRIVE » <i>Partenariat avec la SPL ALEC de l'Ain</i>	2023		152 964 €
ENCOURAGER L'EMERGENCE DE PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE TERRITOIRE <i>Partenariats avec le SIEA, Nouvelles énergies citoyennes, ..- Lien avec le PCAET</i>	2021-2026+		39 853 €
LANCEMENT D'UN SCHEMA DIRECTEUR DES ENERGIES RENOUVELABLES <i>Lien avec le PCAET</i>	2023	50 000 €	



3- Organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun

3.1 - Articuler l'action des communes et l'action intercommunale

3.1.a - Renforcer les liens entre l'administration intercommunale et les administrations communales

3.1.b - Compléter le Projet de Territoire par un Pacte Financier et Fiscal

3.1.c - Compléter le Projet de Territoire par un Pacte de Gouvernance

3.1.d - Organiser une seconde échelle de proximité : les bassins de services

3.2 - Renforcer le lien entre les acteurs du territoire, les habitants et l'institution communautaire

3.2.a - Faire du Projet de Territoire un vecteur de sens

3.3 - Renforcer les coopérations avec les territoires voisins

3.3.a - Identifier les politiques publiques nécessitant un volet interterritorial et nouer les partenariats correspondants

PRINCIPALES ACTIONS

Actions	Délai	Invest.	Fonct.
GUICHET UNIQUE D'INFORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES AIDES AUX PROJETS COMMUNAUX	2026		
REVISION DES STATUTS DE L'EPCI <i>En lien avec le projet de territoire et la répartition des compétences communes/EPCI</i>	2022		
CRÉATION D'UN SERVICE « SECRÉTAIRE ITINÉRANTE » POUR AIDER LES COMMUNES	2022		
SIÈGE COMMUNAUTAIRE BUGEY SUD	2026	2 500 000 €	240 000 €
PACTE FISCAL ET FINANCIER <i>En lien avec le projet de territoire</i>	2023		
ADAPTATION DU PACTE DE GOUVERNANCE SUITE AU PROJET DE TERRITOIRE	2023		
ORGANISER LES BASSINS DE SERVICES	2022		
CONDUITE D'UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) <i>Dépôt auprès de l'Etat à l'automne 2022</i>	2022		25 160,50 €
EVALUER ET REVISER LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) BUGEY + ELABORATION DE LA STRATEGIE FONCIERE <i>Evaluation à partir du 2^{ème} semestre 2022</i>	2026	190 000 €	19 000 €
TRANSFERER LA COMPETENCE PLANIFICATION ELABORER UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)	2026	750 000 € - 50% de subventions	80 000 €



5. L'organisation



LA RÉPARTITION DES RÔLES ENTRE COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉ

La répartition des rôles entre communes et intercommunalité : 3 possibilités

L'intercommunalité syndicale

Les communes conservent l'essentiel des compétences et l'intercommunalité ne fait que ce que les communes ne sont plus en capacité de faire

Option choisie : L'intercommunalité coordinatrice et de projet

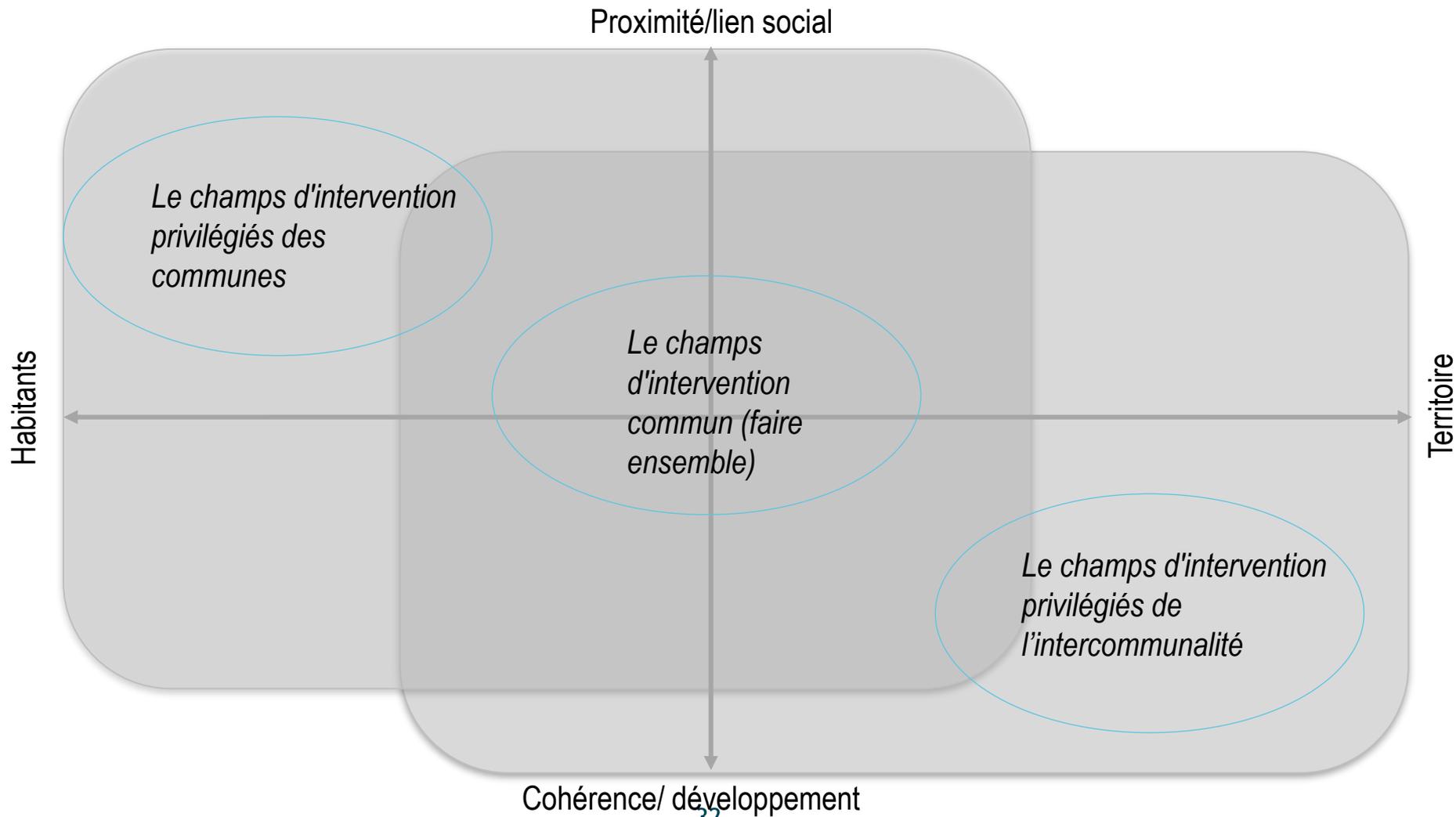
Communes et intercommunalité se répartissent les tâches dans une **logique de bloc communal** en maximisant les avantages de chacune des échelles :

- **les communes s'occupent en priorité des habitants**; des services de proximité, du lien social
- **l'intercommunalité s'occupe en priorité du territoire**, de la coordination, de sa cohésion, de son développement ainsi que de l'organisation de la solidarité entre les communes et les citoyens

L'intercommunalité supra communaliste

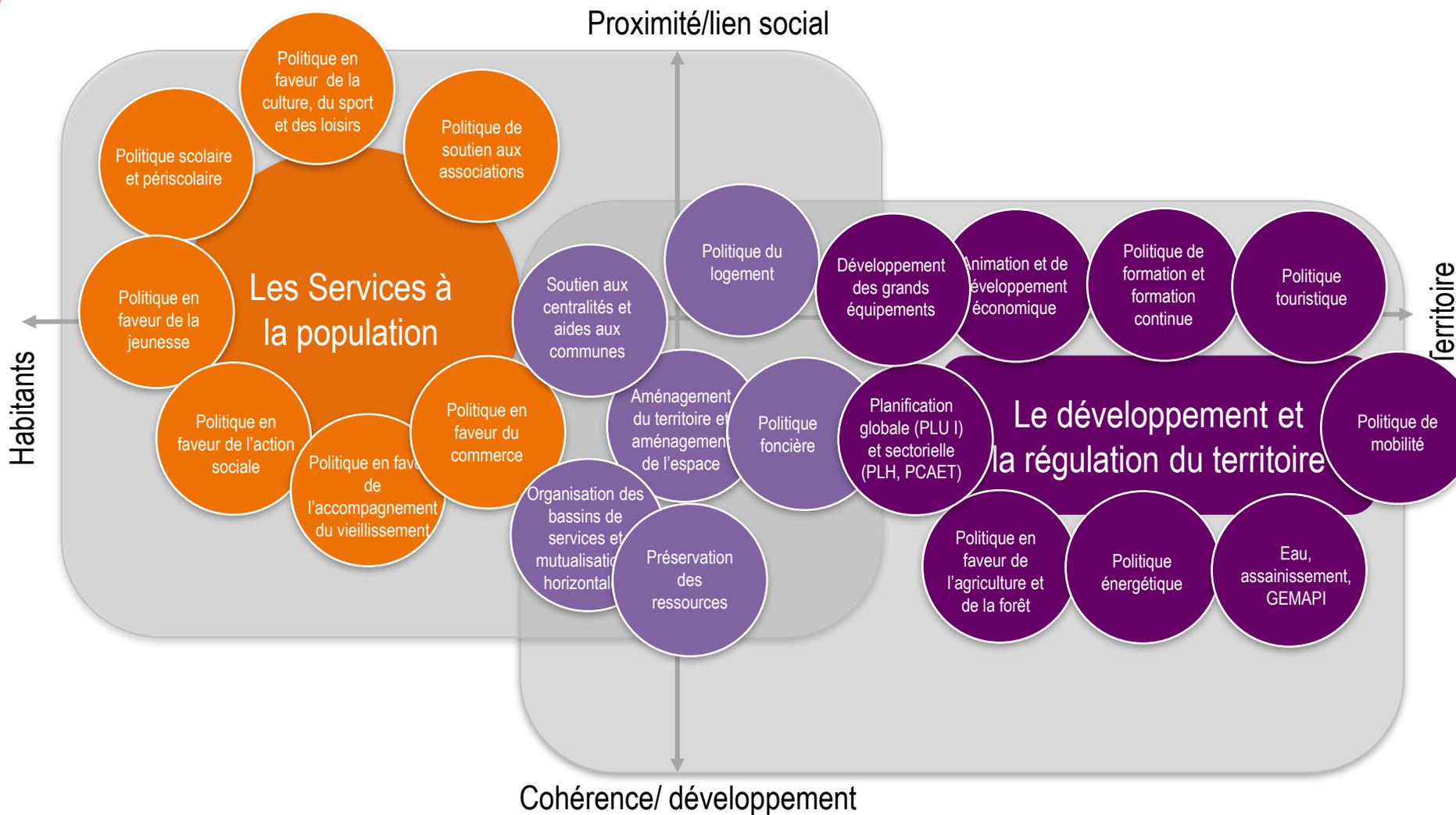
L'intercommunalité intègre l'ensemble des compétences et **les communes ne gèrent plus que l'interface avec les citoyens/usagers**

LA RÉPARTITION DES RÔLES ENTRE COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉ





La répartition des rôles entre communes et intercommunalité



LA HIÉRARCHIE TERRITORIALE DE BUGEY SUD

1 pôle de centralité : **Belley**



Ce pôle est destiné à accueillir les services les plus rares : activités médicales hospitalières, équipements commerciaux plus spécialisés, des services de santé plus spécialisés (laboratoire d'analyse médicale, ophtalmo...), des équipements de centralité uniques pour le territoire (centre aquatique, salle de spectacle, ...) , administrations, Maisons France services, ...

Pôle secondaire : **Culoz**



Ces pôles sont destinés à recevoir une offre de service enrichie d'équipements de commerce et service faisant de ces centres des foyers d'activité du quotidien : offre de soin de premier recours, activité commerciale, crèche, école, transport pour revenir sur la centralité et accéder à l'hôpital, le sport avec les city stade, ...

5 bassins de services



Les bassins de services regroupent plusieurs communes et accueillent une offre de service autour d'équipements du quotidien et/ou de proximité : écoles, cantines, garderies, médecins, pharmacies, dispensaires, soins à la personne, commerces de proximité (point de services, épicerie, boulangerie, Point postal,, ...), la fibre optique, la vie associative, lieux de vie intergénérationnels

43 communes

LES BASSINS DE SERVICES

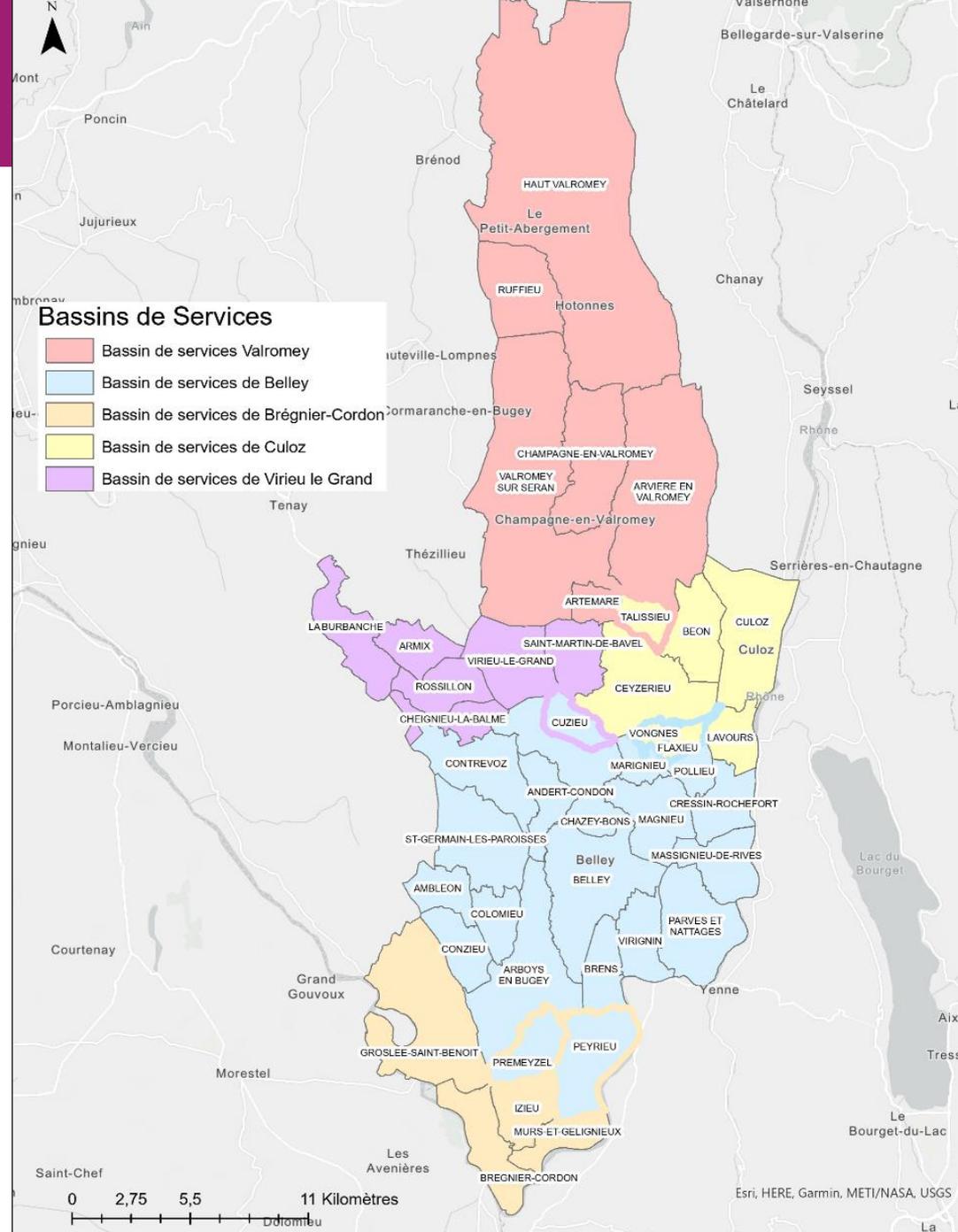
Bassin de service de Belley :
22 communes

Bassin de service de Culoz :
7 communes

Bassin de service du Valromey :
7 communes

Bassin de service de Virieu-le-Grand :
7 communes

Bassin de service de Brégner-Cordon :
7 communes





6. Etapes à venir



LES PROCHAINES ETAPES

- **2^{ème} quinzaine de juin : présentation pour affinage du projet de territoire aux élus municipaux**
- **2^{ème} quinzaine de juin : présentation aux partenaires**
- **2^{ème} quinzaine de juin : présentation au conseil de développement**
- **7 juillet : présentation en conférence des maires pour validation**
- **Conseil communautaire de septembre : approbation du projet de territoire**
- **Fin septembre : journée d'information élus + partenaires sur le projet de territoire et le PCAET**

LA SUITE DE LA DEMARCHE

PROJET DE TERRITOIRE BUGEY SUD

(3 axes, 11 grands objectifs, 30 orientations)

Chantier 1 : **spatialiser le projet** de territoire



Révision du SCOT, PLU I H

Chantier 2 : déployer le projet et **structurer le contenu des politiques clés**



Elaboration des politiques économiques, habitat, foncier, aménagement, environnement, ...

Chantier 3 : organiser le déploiement des équipements et la **structuration des bassins de services**



Schéma des équipements et services

Chantier 4 : formaliser **l'articulation entre communes et EPCI** sur les politiques partagées



Adaptation du Pacte de gouvernance

Chantier 5 : organiser **la réallocation des ressources communautaires** en fonction des priorités du projet



Plan pluriannuel d'investissement, plan pluriannuel de fonctionnement, ...

Chantier 6 : **ajuster l'organisation communautaire** à la mise en œuvre du projet



Projet d'administration

Chantier 7 : organiser **la répartition des ressources et du levier fiscal** au sein du bloc communal



Pacte financier et fiscal

PROJET
DE
TERRITOIRE
BUGEY SUD
2030

ENSEMBLE
CONSTRUISONS
DEMAIN



MERCI DE VOTRE ATTENTION

**ECHANGES AVEC
LES PARTICIPANTS**